



La LudoVerte : les règles du jeu !

La LudoVerte, c'est la ludothèque de la Communauté de Communes du Clunisois.

Un lieu dédié aux jeux, et ouvert à tout le monde et pour tous les âges de la vie.

On peut venir jouer sur place, en famille, entre amis.

On peut y emprunter des jeux (plus de 1500 jeux d'éveil, jeux de construction, jeux de stratégie, etc.).

La LudoVerte est également partenaire de différents évènements tout au long de l'année, dans tout le Clunisois, et organise des animations dans les villages, dans les bibliothèques, dans les écoles...

Pour que ce lieu et ce service dure le plus longtemps possible, il y a quelques règles à respecter...

**La LudoVerte
Quai de la Gare
71250 CLUNY
03 85 22 98 82
ludotheque@enclunisois.fr**

1 - Inscription et Adhésion

Pour venir jouer à la LudoVerte et y emprunter des jeux, **une inscription** est nécessaire.

L'adhésion est valable de date à date pour une durée d'un an.

Habitants Communauté de Communes du Clunisois	7€/an
Habitants Hors Communauté de Communes du Clunisois	9€/an
Structures adhérentes (écoles, structures municipales, collectivités, associations. ..)	25€/an
Personne avec un quotient familiale inférieur à 500€ (en lien avec la Maison France Services)	5€/an
Personne de moins de 17 ans inclus	gratuit

L'adhésion à la LudoVerte permet également l'accès et l'emprunt de livres dans les bibliothèques intercommunales Paul Comte (Ameugny) et Laurence Bertrand (Joncy).

2 - Horaires d'ouverture au public

En période scolaire, la ludothèque est ouverte :

Le mercredi	de 9 h00 à 12h et de 14h30 à 18h
Le vendredi	de 16h à 18h
Le deuxième samedi de chaque mois	de 9h30 à 12h30
Pendant les vacances scolaires , les horaires d'ouverture peuvent être modifiés et sont précisés sur le site Internet de la LudoVerte.	

Chaque adhérent peut fréquenter la ludothèque pendant les horaires d'ouvertures aussi souvent qu'il le souhaite, sans limite de temps. Cependant, si les conditions de sécurité ne sont plus effectives, le personnel se réserve le droit de limiter le temps de présence des adhérents.

3 - Responsabilité des adhérents

Les enfants de moins de 9 ans sont obligatoirement accompagnés par un adulte. **A partir de 9 ans, sous condition du respect du règlement intérieur, l'enfant peut venir jouer seul** mais reste sous la responsabilité de l'adulte détenteur de l'autorité parentale.

Dans la ludothèque, il est demandé aux parents et aux enfants d'être vigilants au rangement dans les étagères des jeux et des jouets sans oublier de vérifier que les jeux sont complets.

Le personnel n'est pas responsable des allées et venues des enfants, des dommages corporels ou des dégâts matériels causés par autrui.

4 - Emprunter des jeux

L'emprunt des jeux est gratuit.

Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 jeux, pour une durée de 1 mois, renouvelable une fois (6 jeux pour 6 semaines pour les collectivités et associations).

Par respect pour les autres adhérents, merci de veiller à respecter cette durée d'emprunt.

En cas de retard :

- L'adhérent est prévenu par courrier ou par téléphone du retard. Il a 15 jours pour ramener le jeu ou demander la continuité de sa location (renouvelable une fois)
- Passé ce délai et sans retour du jeu, un avis de sommes à payer du Trésor Public sera envoyé pour remboursement total du jeu équivalent à son prix d'achat.

5 - Prendre soin des jeux

La LudoVerte a fait le choix de limiter dès que cela est possible l'utilisation des films plastiques pour protéger les jeux et les livrets de règle.

Avec la vigilance de chacun et la bonne volonté de tous, enfants et adultes, nous pourrons jouer longtemps avec du matériel de qualité.

Aussi nous vous remercions de prendre soin des jeux et de leur contenant, de veiller à ce que les enfants ne les abîment pas, et de vérifier leur contenu avant de les rapporter.

Le contenu de chaque jeu est en général détaillé au verso du couvercle de la boîte. L'état et le contenu des jeux est dans la mesure du possible vérifié par le ou la ludothécaire avec l'adhérent avant sa sortie et à son retour.

En cas de perte d'un élément essentiel ou de détérioration majeure, y compris du contenant, une participation financière sera demandée et calculée de la manière suivante :

- jeu acheté > 5 ans : remboursement 50 % de la valeur d'achat du jeu.
- jeu acheté < 5 ans : remboursement 100 % de la valeur d'achat du jeu.

6 - Emprunter des « jeux géants »

Les jeux géants sont empruntables **pour une semaine maximum**. Certains de ces jeux ont une **valeur financière élevée** : il convient d'en prendre particulièrement soin et de les rendre complets, propres et en bon état.

Ce sont souvent des jeux d'extérieur en bois : **ne pas les utiliser dehors en cas de pluie**.

7 - Hygiène et sécurité

Il est **interdit de manger** (sauf enfant en bas âges), **de boire ou de fumer** dans les locaux de la LudoVerte. **Les animaux ne sont pas acceptés**. Par mesure d'hygiène, il est demandé aux enfants et aux parents de quitter leurs chaussures pour accéder aux espaces de jeux sur les tapis.

8 - Exclusion

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application de ces règles. Leur non-respect ainsi que des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu ou le non renouvellement de l'adhésion.

9 - Informations personnelles et photos

Les informations personnelles communiquées au moment de l'inscription sont uniquement réservées à la communication avec vous et les photos réalisées sont seulement utilisées dans le but de promouvoir les activités de la LudoVerte.